

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2017 - 153 du 13 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 6 novembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET,

Mrs Ph. DERUY, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, B. BRONNIART, Ch. TABARY, P. VISENTIN, J. N. MENAGE, M. REBOUT, E. BURDIK, M. FOULON, H. COPIN, F. DIART, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, M. LALISSE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANNONNE,  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,  
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,  
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,  
M. F. DIART, absent et excusé, a été suppléé par M. H. LECRIVENT,  
M. M. LALISSE, absent et excusé, a été suppléé par Mme Ch. LECTEZ,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,  
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

## **Objet : Programme Voiries Communautaires – Travaux ZA Vallée du Bois et rue de la République – Ent. SNPC Avenant n°1 Lots n°1.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité d'entretenir le patrimoine des voiries communautaires et de procéder à l'aménagement de la voirie de la Rue de la République dans sa partie comprise entre le carrefour des Anzacs et le rond point de la sortie 14 de l'autoroute A1 notamment avec le renforcement des voiries de la zone commerciale située au Nord de la Commune et de la zone d'activités de la Vallée du Bois.

Monsieur le Président précise qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement Verdi Ingénierie – Jean Michel MERCHEZ Architecte Paysagiste. Ces travaux ont été répartis en trois lots :

- Lot n°1 : Voiries et réseaux divers
- Lot n°2 : Eclairage Public
- Lot n°3 : Espaces Verts et cheminements doux.

Monsieur le Président expose ensuite au conseil communautaire le refus opposé par le conseil départemental et les services de l'Etat (DREAL) pour raccorder la contre allée créée le long de la voirie départementale sur le nouveau giratoire créé au carrefour de la voirie départementale 917 et de la voie communale dite du Chemin des Anzacs obligeant une modification significative du projet pour permettre le raccordement de la contre allée sur la voie communale en sens unique dite du Chemin de St Quentin.

Ces travaux imprévisibles au moment de la signature des marchés entraînent des travaux supplémentaires pour le lot n°1 - Voirie et Réseaux divers attribué à l'entreprise SNPC pour un montant de 76 081,50 € HT.

Monsieur le Président détaille les nouveaux montants de prestations attribuées :

- Lot n°1 - Voirie et Réseaux Divers : Entreprise SNPC pour un montant de 646 080,50 € HT soit 775 296,60 € TTC représentant une augmentation de la masse initiale du marché de 13.35 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les travaux supplémentaires nécessités par les modifications apportées au rétablissement de la sortie de la contre allée sur la voie communale dite du chemin de St Quentin ;
- d'approuver le montant de l'avenant proposé par l'entreprise SNPC et vérifié par le Cabinet Verdi Ingénierie, maître d'œuvre de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et à prendre toutes mesures dans le cadre de la réalisation du programme de travaux ;
- de solliciter des services de l'Etat le visa du contrôle de légalité sur toutes les pièces de ce marché ;
- d'inscrire les sommes nécessaires à la réalisation de cette opération au titre du budget principal 2017 (Chapitre 23 - Article 2315 – opération 22).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 13 novembre 2017 et transmission

en Préfecture le 13 novembre 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean Jacques COTTEL.

2017-153 - 13/11/2017

Voies Communautaires – TX rue de la République

Avenant n°1 – Lot n°1 - Ent. SNPC.



## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

### AVENANT N°1 LOT 1 : voirie - assainissement

#### *Maître de l'ouvrage*

**Communauté de Communes Sud Artois**

#### *Objet du marché*

**Aménagement de la ZA de la Vallée du Bois et de la Rue de la République**

#### Marché passé avec l'entreprise :

##### Siège social :

- **LHOTELLIER – Etablissement SNPC**  
Pôle d'Activités des Longs Champs  
23 Rue Jehan Bodel  
BEAURAINS

**Maître d'Ouvrage** : **Communauté de Communes Sud Artois**  
**5 rue Neuve**  
**62452 BAPAUME**

**Maître d'œuvre** : **Verdi Nord Pas de Calais**  
**rue Blériot Eleu dit Leauwette**  
**62302 LENS Cedex**

**Notification du marché** : **14 avril 2017**

## **I. MARCHE DE TRAVAUX**

Le marché de travaux concerne l'aménagement de la ZA de la Vallée du Bois et de la Rue de la République.

Le marché de travaux comporte 3 lots :

- LOT 1 : Voirie – Assainissement
- LOT 2 : Eclairage Public
- LOT 3 : Cheminements béton piétons/cyclistes. Soutènements et plantations

Le présent avenant n°1 concerne le lot 1 uniquement.

## **II. PROCEDURE**

Le présent Marché est passé suivant une procédure adaptée définie à l'article 27 du décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016.

## **III. MONTANT DU MARCHÉ**

### 1. Montant du marché initial

Marché :           **569 999 € HT**           soit   **683 998.80 € T.T.C.**

Après application de la T.V.A. à 20,00 %.

#### **IV. OBJET DE L'AVENANT**

Le marché initial prévoyait de réaliser une voirie (contre-allée) en sens unique le long des enseignes UNIJECT – HANSSSENS – ALDI – et LIDL afin de solutionner les problèmes de sécurité actuels (contre-sens des usagers). La voirie devait se raccorder au niveau d'un giratoire franchissable, nouvellement créé, au niveau de la Route Départementale (Rue de la République).

Dans le cadre de cet aménagement, un dossier DPC (Dossier de Prise en Considération) avait été déposé aux services instructeurs.

Cependant, la Communauté de Communes n'a pas eu l'autorisation de se raccorder au giratoire franchissable.

La solution d'une sortie au niveau du chemin de St Quentin a donc été envisagée. Cette dernière implique des travaux d'élargissement de la voirie, et occasionne un coût supplémentaire non prévu au marché de base.

L'avenant porte sur cette prestation complémentaire.

#### **V. PRIX UNITAIRES SUPPLEMENTAIRES**

N°	Désignation	Unité	Prix Unitaire en chiffre en € HT	Prix Unitaire en lettre
PN1-1	<b>REMBLAI DE FOSSE EN GNT 0/120 CONCASSE</b>  Ce prix rémunère : Fourniture et mise en œuvre d'un matériau de type GNT 0/120 concassé pour le remblaiement du fossé. Ycps compactage par couche pour atteindre le niveau fini.	m3	42.50 €	Quarante-deux euros et cinquante centimes.
PN1-2	<b>DIAMETRE 600 Annelé</b>  Ce prix rémunère : Fourniture et pose de canalisations en tuyaux annelés de diamètre Ø600. Y cps fourniture à pied d'œuvre, l'approche, et la mise en place des canalisations, les coupes des tuyaux, les coudes, les manchons, etc ...	ml	170.00 €	Cent soixante-dix euros.



## **VI. DETAIL ESTIMATIF**

Voir en pièce jointe Annexe 1

## **VII. DELAI**

Au vu des prestations supplémentaires décrites dans le présent avenant, il est alloué à l'entreprise un délai supplémentaire de **2 semaines**.

## **VIII. MONTANT DU MARCHÉ**

Avant l'avenant n°1 :

Total H.T. : **569 999.00 € HT** soit **683 998.80 € T.T.C.**

Après application de la T.V.A. à 20,00 %.

Compte tenu des ajouts de prestations, le nouveau montant du marché s'établit de la manière suivante :

Montant du Marché : 569 999.00 € H.T.

Avenant n°1 : + 76 081.50 € H.T.

Nouveau montant : **646 080.50 € H.T.**

(Six cent quarante-six mille quatre-vingt euros et cinquante centimes)

**Soit** : **775 296.60 € T.T.C.**

(Sept cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-seize euros et soixante centimes toutes taxes incluses).

## **IX. NOTIFICATION**

Cet avenant sera notifié par ordre de service à l'entreprise LHOTELLIER – Etablissement SNPC à Beaurains.

## X. AUTRES CLAUSES

Toutes autres clauses du contrat initial non modifiées par le présent avenant restent applicables dès lors qu'elles ne sont pas contraintes aux nouvelles dispositions.

Le titulaire renonce à tout recours pour des faits antérieurs au présent avenant.

Lu et accepté par l'Entrepreneur

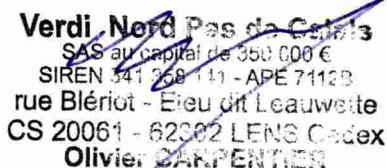
Soussigné

A **BAPAUME**, le **02/11/2017**

  
**SAPC**  
Etablissement de L'HOTELIER Travaux-Publics  
Pôle Services des Longs Champs  
23 rue Jehan Bodel  
62217 BEAURAINS

Rédigé par le Maître d'œuvre

A ARRAS, le 02 novembre 2017

  
**Verdi Nord Pas de Calais**  
SAS au capital de 350 000 €  
SIREN 541 358 141 - APE 7112B  
rue Blériot - Eieu dit Leauvette  
CS 20061 - 62302 LENS Cedex  
**Olivier CARPENTIER**

**PREFECTURE DU PAS DE CALAIS**  
Direction des Collectivités Locales

- 7 DEC. 2017

ARRIVÉE



Vu et accepté

par le Maître d'Ouvrage

Le **02** novembre 2017

*Président*

*Jacques COTTEL*

## **ANNEXE 1 : DETAIL ESTIMATIF**

DETAIL ESTIMATIF RELATIF à L'AVENANT n° 1 du LOT 1

ESTIMATIF  
MONTANT TOTAL : 100 000 000  
MONTANT NET : 90 000 000  
MONTANT BRUT : 100 000 000



## TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SORTIE DU GIRATOIRE SUR LE CHEMIN DE SAINT QUENTIN - LOT 1

	<b>I - ASSAINISSEMENT / REMBLAI DE FOSSE</b>				
101	TRANCHEE POUR POSE DE CANALISATIONS Y COMPRIS SCIAGE ET TRANCHAGE	M3	597,60	5,00	2 988,00
102	REMBLAIS DE TRANCHEE				
102.a	En sable D1 0/6 en lit de pose et enrobage	M3	33,20	15,00	498,00
102.b	En sable D1 0/6 en remblai de tranchée	M3	49,80	15,00	747,00
<b>PN1-1</b>	<b>REMBLAI DE FOSSE EN GNT 0/120 CONCASSE</b>	<b>M3</b>	<b>780,00</b>	<b>42,50</b>	<b>33 150,00</b>
102.c	En GNT 2 0/31,5 de classe a y compris la couche de protection après la mise en œuvre de l'enduit	M3	515,00	18,00	9 270,00
102.d	En terres	M3	78,00	13,00	1 014,00
105	FOURNITURE ET POSE EN TRANCHEE OUVERTE DE CANALISATION BETON 135A				
<b>PN1-2</b>	<b>DIAMETRE 600 Annelé</b>	<b>ML</b>	<b>83,00</b>	<b>170,00</b>	<b>14 110,00</b>
106	REGARDS DE VISITE A JOINTS SOUPLES INTEGRES				
106.a	Regard Ø1000 ou 1000x1000mm sur réseau existant	U	1,00	850,00	850,00
106.b	Regard Ø1000 ou 1000x1000mm sur réseau projeté	U	1,00	650,00	650,00
107	RACCORDEMENT SUR REGARD DE VISITE EXISTANT	U	1,00	265,00	265,00
108	FOURNITURE ET POSE DE CADRE ET TAMPON FONTE DUCTILE CLASSE D 400	U	2,00	253,20	506,40
116.c	DN500	U	1,00	456,20	456,20
118	REPROFILAGE FOSSE	ML	83,00	5,00	415,00
119	REPROFILAGE ACCOTEMENT POUR CREATION DES NOUES	M3	144,00	7,00	1 008,00
124	INSPECTION VIDEO ET CURAGE				
	Réseau principal	ML	83,00	3,50	290,50
205	TERRASSEMENTS				
205.a	Déblais mis à la décharge de l'entreprise (pour mise à niveau des espaces verts et purge au niveau des zones tampons)	M3	298,00	4,40	1 311,20
205.d	Déblais mis à la décharge de l'entreprise (sous la contre allée et Vallée du Bois pour reprise structure)	M3	418,00	4,40	1 839,20
214.a	Béton bitumineux 0/10 porphyre classe 3 ép. 0,06 m (voirie communale)	M2	490,00	13,70	6 713,00

<b>TOTAL H.T.</b>	<b>76 081,50</b>
-------------------	------------------